

Communiqué de presse – mardi 27 janvier 2014

**L'amiante dans les écoles de Vernouillet(Yvelines),
un problème de santé publique.**

Il y a 9 mois, suite à un appel d'offre pour le désamiantage d'une école de maternelle, l'association Bien Vivre à Vernouillet a appris la présence d'amiante dans cet établissement.

La municipalité connaissait cette situation depuis 2007 suite aux diagnostics amiante réalisés dans toutes les écoles. **Depuis 2007, Mme la Maire Marie-Hélène LOPEZ JOLLIVET n'a ni informé les occupants, ni les parents d'élèves, comme l'obligeait la loi. Elle a laissé faire l'entretien, petits et grands travaux sans précautions particulières.**

Depuis mars 2013, avec beaucoup de difficultés, l'association avec l'aide des parents d'élèves a eu accès aux diagnostics amiante des autres écoles.

2 autres établissements sont principalement concernés :

1 – l'école de Marsinval.

L'amiante est présent dans **les joints de carrelage dont certaines dalles sont cassées. Malgré cette dangerosité, les enfants y poursuivent pourtant leurs activités.**

2 – l'annexe du primaire des clos des vignes (des préfabriqués vétustes servent de salles de classe).

L'amiante est présent dans **les dalles de sol et la colle, dans les parois intérieures et extérieures, dans la toiture et l'entourage des poteaux. Cela concerne aussi le réfectoire et le préau.**

Là encore, les enfants y poursuivent leur scolarité.

En attendant le désamiantage, il existe pourtant des solutions modulaires, peu coûteuses et faciles à mettre en place (2/3 semaines), proposées par des sociétés comme ALGECO et Yves COUGNAUD permettant de sortir rapidement les enfants de ces locaux dangereux.

A aujourd'hui, la municipalité considère qu'elle respecte la réglementation alors que depuis 2007, en présence d'un risque connu et en n'ayant prévenu personne, Mme le Maire M.H. Lopez-Jollivet a mis en danger la vie d'autrui.

Elle considère qu'elle a jusqu'en 2021 pour résoudre le problème.

D'autres écoles dans toute la France se trouvent dans cette situation et le risque connu de la dangerosité de l'amiante en font un problème de santé publique. L'éducation nationale ne l'ignore pas puisque elle a lancé un plan amiante en 2007 expliquant le risque, les protections à prendre et une évaluation de l'exposition à l'amiante de tout le personnel depuis leur embauche.

Pour plus de renseignements, contactez :

Jean-Pierre Grenier ,Président

jeanpierre.grenier@sfr.fr

06.76.00.56.95.

Bien vivre à Vernouillet.

Association loi 1901.

n° W783004077.

J.O. officiel du 22/12/ 2012 : N°1579.

11 impasse Decaris.

78540 Vernouillet.

Tous les documents officiels présentant la réglementation et le risque amiante sont sur www.bien-vivre-a-vernouillet.org